



PRÉFECTURE DU BAS-RHIN
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI) DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Communes de Bischheim, Blaesheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, La Wantzenau, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim et Wolfisheim

Par arrêté du 21 août 2017, le Préfet du Bas-Rhin a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Eurométropole de Strasbourg pour une durée de 45 jours consécutifs,

du Lundi 25 SEPTEMBRE 2017 au Mercredi 8 NOVEMBRE 2017 inclus.

À cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné les membres de la commission d'enquête suivants :

- en qualité de Président, M. Alfred MAECHLING, ancien Maire,
- en qualité de membres titulaires :
 - M. Jean-Yves MIGEOT, Hydrogéologue,
 - M. Jean-Claude MOUTENET, Ingénieur environnement retraité,
 - M. Gabriel NEUSCH, Directeur d'école retraité,
 - M. Michel PÉRALDI, Administrateur Territorial retraité, ancien Sous-Préfet.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation par débordement de cours d'eau et remontée de la nappe phréatique, a pour objet de :

- délimiter les zones exposées au risque d'inondation, ainsi que les zones non directement exposées au risque, mais où les constructions et aménagements pourraient aggraver les risques ailleurs ;
- fixer, pour chacune des zones, les interdictions et/ou les autorisations de construire, assorties, le cas échéant, de prescriptions ;
- imposer des mesures de protection des constructions existantes.

Au terme de l'enquête publique, le PPRI, éventuellement modifié, sera approuvé par arrêté du préfet du Bas-Rhin.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la :

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
Service de l'Aménagement Durable des Territoires – Pôle Prévention des Risques
14 rue du Maréchal Juin – BP 61003
67070 STRASBOURG Cédex

Le public pourra consulter et prendre connaissance de l'ensemble du dossier selon les modalités suivantes :

- en version papier et en version dématérialisée (mise à disposition gratuite d'un poste informatique) au siège de l'enquête publique, à l'adresse physique de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin – 1, rue Pierre Montet – 67000 Strasbourg, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00, ou sur rendez-vous (par téléphone au 03.88.88.91.93 ou par mail : ddt-ppri-ems@bas-rhin.gouv.fr)
- en version papier, dans chacune des mairies des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture :

Communes	Adresses	Horaires d'ouverture
BISCHHEIM	37, route de Bischwiller	Lundi, mercredi, jeudi : 8h00-11h45/14h00-17h30 Mardi : 8h00-11h45/14h00-18h30 Vendredi : 8h00-12h30/13h30-16h00
BLAESHEIM	1, place de l'Église	Lundi, mardi, mercredi : 8h30-12h00/13h30-17h00 Jeudi : 8h30-12h00/13h30-19h00 Vendredi : 8h30-12h00
ECKBOLSHEIM	9, rue du Gal Leclerc	Lundi, mardi, mercredi : 8h30-12h00/13h30-17h30 Jeudi : 8h30-12h00/13h30-18h30 Vendredi : 8h30-12h30
ECKWERSHEIM	4, rue du Foyer	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h00-12h00 Mardi : 8h00-12h00/14h30-19h00
ENTZHEIM	55, route de Strasbourg	Du lundi au jeudi : 8h00-12h00/13h00-18h00 Vendredi : 8h00-12h00/13h00-17h00
ESCHAU	60, rue de la 1 ^{ère} Division Blindée	Lundi, mardi, mercredi : 8h30-12h00/14h00-18h00 Jeudi : 10h00-12h00/14h00-18h00 Vendredi : 8h00-12h00/14h00-17h00
FEGERSEIM	50, rue de Lyon	Lundi : 9h00-12h00/14h00-17h00 Mardi : 8h15-12h00/14h00-19h00 Mercredi, jeudi : 8h15-12h00/14h00-17h00 Vendredi : 8h15-12h00 Samedi : 10h00-12h00
GEISPOLSEIM	6, rue du Maire François Nuss	Lundi, mardi, mercredi : 8h00-12h00/14h00-18h00 Jeudi : 8h00-12h00/14h00-19h30 Vendredi : 8h00-12h00/14h00-17h00
HOENHEIM	28, rue de la République	Du lundi au jeudi : 8h00-12h00/14h00-18h00 Vendredi : 8h00-12h00/14h00-17h00
HOLTZHEIM	Place de la Mairie	Lundi, mercredi, jeudi : 9h00-12h00/13h30-17h00 Mardi : 9h00-12h00/13h30-18h00 Vendredi : 9h00-12h00/13h30-16h00
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	181, route de Lyon	Du lundi au jeudi : 8h30-12h00/13h30-17h30 Vendredi : 8h30-12h00/13h30-17h00 Samedi : 9h00-12h00
LAMPERTHEIM	2, rue de Mundolsheim	Lundi : 8h00-12h00/14h00-18h00 du mardi au vendredi : 8h00-12h00/14h00-17h00 Samedi : 9h00-12h00
LA WANTZENAU	11, rue des Héros	Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h15-12h00 /15h00-18h00 Jeudi : 8h15-12h00/15h00-18h30
LINGOLSHEIM	7, rue du Château	Lundi : 8h00-12h00/13h30-18h00 Mardi : 9h30-12h00/13h30-17h00 Mercredi, jeudi : 8h00-12h00/13h30-17h00 Vendredi : 8h00-12h00/13h30-16h00 Samedi : 9h00-12h00
LIPSHEIM	Place du Gal Leclerc	Lundi, mercredi, vendredi : 8h00-12h00/14h00-17h00 Mardi : 8h00-12h00/14h00-19h00 Jeudi : 8h00-12h00/14h00-18h00
MITTELHAUSBERGEN	46, rue Principale	Du lundi au vendredi : 14h00-18h00

Communes	Adresses	Horaires d'ouverture
MUNDOLSHEIM	24, rue du Gal Leclerc	Lundi : 8h00-12h00/13h30-18h30 Du mardi au vendredi : 8h00-12h00/13h30-17h00
NIEDERHAUSBERGEN	7, rue de Hoenheim	Lundi, jeudi : 9h00-12h00/14h00-18h00 Mardi : 9h00-12h00/14h00-19h00 Mercredi, vendredi : 9h00-12h00
OBERSCHAEFFOLSHEIM	1, rue de l'Église	Lundi : 9h00-12h00/13h00-17h00 Mardi : 9h00-12h00/15h00-19h00 Mercredi : 9h00-12h00 Jeudi, vendredi : 9h00-12h00/15h00-17h00
OSTWALD	3, rue Albert Géric	Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h00 /14h00-18h00 Jeudi : 8h30-12h00/14h00-19h00
PLOBSEIM	1, rue du Moulin	Lundi : 13h00-19h00 Mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h00/13h00-17h00 Jeudi : 8h30-12h00
REICHSTETT	24, rue de la Wantzenau	Du lundi au jeudi : 8h00-12h00/14h00-18h00 Vendredi : 8h00-12h00/14h00-17h00
SCHILTIGHEIM	110, route de Bischwiller	Du lundi au jeudi : 8h30-12h00/14h00-17h30 Vendredi : 8h30-14h00 sans interruption
SOUFFELWEYERSHEIM	1, Place du Gal de Gaulle	Du lundi au jeudi : 8h00-12h00/13h00-17h00 Vendredi : 8h00-12h00/13h00-16h00
Eurométropole de STRASBOURG Ville de Strasbourg - Centre Administratif -	1, Parc de l'Étoile	Du lundi au vendredi : 8h30-17h30 sans interruption Samedi : 8h30-12h00
VENDENHEIM	12, rue Jean Holweg	Du lundi au vendredi : 8h00-12h00/14h00-17h30 Samedi : 8h00-12h00
WOLFISHEIM	19, rue du Moulin	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h00-12h00/14h00-18h00 Mercredi : 8h00-12h00/14h00-19h00

- En version dématérialisée, sur le site internet des services de l'État dans le Bas-Rhin www.bas-rhin.gouv.fr à l'adresse suivante : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Risques/Risques-d-inondation/Plans-de-prevention-des-risques-inondation-en-cours-d-elaboration/PPRI-sur-l-Eurometropole-de-Strasbourg> ou au lien court <https://goo.gl/JfM4lq>

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations, aux dates, heures et lieux suivants :

Date	Heures	Lieu	Date	Heures	Lieu	Date	Heures	Lieu
25/09/17	9h00-12h00	EMS-Strasbourg	10/10/17	9h00-12h00	Reichstett	25/10/17	9h00-12h00	Souffelweyersheim
	14h00-17h00	Bischheim		14h30-17h30	Geispolsheim		14h00-17h00	Mundolsheim
28/09/17	9h00-12h00	Illkirch-Graffenstaden	12/10/17	9h00-12h00	Oberhausbergen	27/10/17	9h00-12h00	Eckwersheim
	14h30-17h30	Eckbolsheim		14h00-17h00	Mittelhausbergen		9h00-12h00	Oberschaeffolsheim
29/09/17	9h00-12h00	Lipsheim	14/10/17	9h00-12h00	Lingolsheim	02/11/17	9h00-12h00	Entzheim
	14h00-17h00	Vendenheim		9h00-12h00	Hoenheim		14h30-17h30	Ostwald
02/10/17	9h00-12h00	Wolfisheim	16/10/17	15h00-18h00	La Wantzenau	06/11/17	9h00-12h00	Fegersheim
	14h00-17h00	Fegersheim		9h00-12h00	Lampertheim		15h00-18h00	Geispolsheim
04/10/17	9h00-12h00	Schiltigheim	17/10/17	14h00-17h00	Plobsheim	07/11/17	9h00-12h00	Eckbolsheim
	14h00-17h00	Holtzheim		9h00-12h00	Blaesheim		15h00-18h00	La Wantzenau
06/10/17	9h00-12h00	Ostwald	20/10/17	14h00-17h00	Eschau	08/11/17	9h00-12h00	Holtzheim
	14h30-17h30	EMS-Strasbourg		9h00-12h00	EMS-Strasbourg		14h30-17h30	EMS-Strasbourg
			24/10/17	15h00-18h00	Niederhausbergen			

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

- soit sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de l'enquête publique, dans les mairies, ainsi que lors des permanences des membres de la commission d'enquête ;
- soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) au Président de la commission d'enquête du PPRI de l'Eurométropole de Strasbourg, au siège de l'enquête publique ;
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-enquete-publique-ppri-ems@bas-rhin.gouv.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet des Services de l'État dans le Bas-Rhin www.bas-rhin.gouv.fr à l'adresse suivante : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Risques/Risques-d-inondation/Plans-de-prevention-des-risques-inondation-en-cours-d-elaboration/PPRI-sur-l-Eurometropole-de-Strasbourg> ou au lien court <https://goo.gl/JfM4lq>

La prescription de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation pour les communes de Blaesheim, Fegersheim, Geispolsheim et Lipsheim a fait l'objet d'un examen au cas par cas par l'Autorité Environnementale, qui par décision du 28 juin 2016, a décidé de ne pas la soumettre à évaluation environnementale. Cette décision peut être consultée sur le site internet des Services de l'État dans le Bas-Rhin à l'adresse ci-dessus.

À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête transmettra le rapport d'enquête et ses conclusions motivées à la Direction Départementale des Territoires, qui se chargera de les notifier à la Présidente du Tribunal Administratif et au Préfet du Bas-Rhin. Ils seront tenus à la disposition du public, dans chacune des mairies des communes concernées, au siège de l'Eurométropole de Strasbourg, à la Préfecture du Bas-Rhin, à la Direction Départementale des Territoires, ainsi que sur le site internet des Services de l'État dans le Bas-Rhin, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.